



MAÎTRISE D'OUVRAGE
AMEX / Aménageur - Promoteur
 Aménagement d'un lotissement à MARTOT

MAÎTRISE D'ŒUVRE
 PA 10.2. RÉGLEMENT GRAPHIQUE

MISSION	LOTS	VUE/ACCEPTÉ
AVP	23/06/2023	<input type="checkbox"/>
PA	19/11/2023	<input type="checkbox"/>
DCE		<input type="checkbox"/>
EKE		<input type="checkbox"/>
DET		<input type="checkbox"/>
AOR		<input type="checkbox"/>

ÉCHELLE 1/250e

REF.

LÉGENDE

- Limite parcelaire
- Limite d'intervention lotisseur
- 12 lots prestige (surface lot : de 614 à 788 m²)
- 28 lots premium (surface lot : de 427 à 599 m²)
- 8 Lots petit (surface lot : 417 m²)
- 1 Macrolot de 6 logements PSVA (surface : 2052 m²)
- 1 Macrolot de 8 logements localités (surface : de 2000 m²)
- 1 Macrolot de 4 à 12 logements seniors (surface : 1 024 m²)
- 31 Places de stationnement public

Zone constructible
 Zone constructible si la construction est une annexe dédiée en limite séparative avec une hauteur maximale par rapport au faitage (hauteur à l'égout de toiture et non terrasse à été ou en pente) à l'exception pour les toitures plates
 Orientation de l'axe de faitage principal
 Entrées cadastrales obligatoires en charge des acquéreurs

B n°354
 propriété
 Françoise BACHELET épouse DUH